

ETAT CIVIL

- Copie complète du livret de famille
- La copie du contrat de mariage, s'il y a lieu
- Numéro de sécurité sociale (attestation carte vitale ou copie de la carte vitale)
- Le numéro de matricule à la Caisse d'Allocations Familiales

ACTIF

- Copie du dernier avis d'imposition
- Copie des trois derniers bulletins de salaire
- Copie des différents produits financiers (épargne, assurance-vie, etc.)
- Copie de la carte grise des véhicules automobiles + valeur argus si le véhicule a moins de 10 ans

PASSIF

- Copie des contrats de prêts
- Copie des tableaux d'amortissement des prêts

**SI DISCUSSION SUR UNE CONTRIBUTION A L'ENTRETIEN ET
L'EDUCATION DES ENFANTS OU SUR UNE PENSION ALIMENTAIRE
ENTRE EPOUX :**

JUSTIFICATIFS DES REVENUS

- dernier bulletin de salaire, à actualiser au fur et à mesure de l'avancement de la procédure,
- si possible le bulletin de salaire du mois de décembre de l'année précédente
- Les trois dernières déclarations de revenus professionnels, si l'époux n'est pas salarié
- Les six derniers relevés Pôle Emploi en cas de chômage
- Le dernier avis de notification de droits de la Caisse d'allocations familiales, le cas échéant

JUSTIFICATIFS DES CHARGES COURANTES

- Copie Impots
- La copie de la taxe d'habitation
- La copie des taxes foncières
- La copie du bail et dernière quittance de loyer
- Les appels de charges de copropriété de l'année écoulée
- Les factures d'assurances habitation et voiture et mutuelle de l'année écoulée
- Les trois dernières factures EDF GDF
- Les trois dernières factures de téléphone internet
- Les trois dernières factures d'eau
- La copie des contrats de prêt mobiliers et immobilier avec Tableau d'amortissement

JUSTIFICATIFS DES CHARGES RELATIVES AUX ENFANTS DE L ANNEE EN COURS

- La copie de factures liées à la scolarité
- La copie des factures de cantine, de garderie/centre aéré
- La copie des factures des activités extra scolaires (colonies, camps, voyages scolaires, sport)
- La copie des justificatifs des frais de transport
- Le cas échéant, justificatifs des achats exceptionnels (équipements sportifs, achat de rentrée, ordinateurs, équipements divers nécessaires à la poursuite des études.)
- Les justificatifs de frais de santé (lunettes, orthodontie, etc...), non intégralement remboursés.

EN CAS DE DISCUSSION SUR UNE PRESTATION COMPENSATOIRE

- La déclaration sur l'honneur prévue par l'article 271, alinéa 2 du Code Civil
- les justificatifs des revenus et charges courantes
- La copie des titres de propriété, concernant les biens communs ou les biens propres
- Les justificatifs des placements bancaires et financiers communs + RIB des comptes courants
- les justificatifs des différents emplois exercés pendant la durée du mariage
- la reconstitution de carrière effectuée par la Caisse de retraite, + le calcul des points de retraite

DIVERS

- Une liste du mobilier commun, son évaluation approximative et une proposition de partage
- Photocopie de la carte grise du ou des véhicules automobiles + valeur argus si le véhicule a moins de 10 ans